

parce que toute idée doit nécessairement avoir pour objet primitif un substance ou un être quelconque, et que tous les autres mots se rapportent directement ou indirectement aux substantifs.

561. — Parmi les adjectifs les seuls qui soient indispensables sont les adjectifs déterminatifs; quant aux adjectifs qualificatifs ils pourraient être, en général, remplacés par un substantif : *être bon* c'est avoir de la bonté; *être long* c'est avoir de la longueur.

562. — Parmi les verbes le seul qui soit indispensable est le verbe substantif *être*; les verbes attributifs peuvent être remplacés mentalement par le verbe *être* et l'attribut.

563. — On pourrait se passer des articles, puisqu'il y a des langues, comme en latin, où il n'y en a pas. — Les pronoms pourraient être supprimés en répétant les substantifs, excepté les pronoms personnels *je, tu, nous, vous*. — Les participes exprimant l'idée d'une action ou d'une qualité, pourraient être remplacés par le verbe ou un substantif; par exemple: *en marchant* par *lorsqu'il marche*; *il est aimé* par *il reçoit de l'affection*. — Les conjonctions ne servant qu'à lier les phrases, pourraient être en général supprimées sans nuire au sens. — Les interjections pourraient être remplacées par des propositions; par exemple: *chut!* par *taisez-vous, hélas!* par *c'est bien malheureux*.

564. — On pourrait également se passer des adverbes, parce qu'ils peuvent être remplacés par un substantif précédé ou non d'une préposition ou modifié par un adjectif. *Parler lentement* c'est parler avec lenteur; *marcher vite* c'est marcher avec vitesse; *avoir beaucoup* c'est avoir une grande quantité; *écrire éloquemment*, c'est écrire d'une manière éloquente.

565. — Les prépositions marquant le rapport que les mots ont entre eux, sont indispensables en français, parce que la pensée serait incomplète si ce rapport n'était pas exprimé ou sous-entendu. Dans cette phrase: *Je vais chez mon père*, si l'on supprime la préposition le sens est détruit. Dans celle-ci: *Dieu nous pardonne*, elle est sous-entendue, mais elle existe dans la pensée; c'est comme s'il y avait: *Dieu pardonne à nous*.

566. — En analysant le rôle de chaque espèce de mot dans le discours, on voit que les mots les plus essentiels sont: Les substantifs, les adjectifs déterminatifs, les pronoms JE, TU, NOUS, VOUS, le verbe substantif ÊTRE et les prépositions; que les mots dont on pourrait se passer à la rigueur sont: les articles, la plupart des pronoms, les adjectifs qualificatifs, les verbes attributifs, les participes, les adverbes, les conjonctions et les interjections.

567. — La variabilité des mots a pour objet de marquer les rapports que les mots ont entre eux, et les modifications que peut éprouver l'idée qu'ils expriment.

568. — Les causes de la variabilité des mots sont: le genre et le

nombre pour les substantifs, les articles, les adjectifs, les pronoms et les participes; pour les verbes c'est le nombre, le temps et la personne.

569. — Les substantifs sont variables pour exprimer les modifications de genre et de nombre.

Les articles, les adjectifs, les pronoms, les verbes et les participes sont variables pour mieux établir leur relation avec les substantifs.

Les adverbes, les prépositions, les conjonctions et les interjections sont invariables, parce qu'ils n'ont pas de relation nécessaire et immédiate avec les substantifs, et qu'ils expriment des idées accessoires indépendantes du substantif.

CHAPITRE XIX.

DES CAS (1).

570. — Les cas, en français, sont les différents rôles que le substantif peut jouer dans le discours.

Autre définition. Les cas sont les différentes terminaisons des noms, des pronoms et des adjectifs, qui ajoutent à l'idée principale du mot l'idée accessoire d'un rapport déterminé.

571. — Le mot cas vient du latin *casus*, situation, rencontre. Les grammairiens l'emploient dans le sens de chute pour désigner les finales que prennent les noms dans les langues désinentielles, en raison du rôle que le nom joue dans le discours.

572. — Les cas servent non-seulement à marquer le genre et le nombre, mais encore à indiquer les rapports de dépendance ou de régime entre les membres d'une phrase, entre un sujet et un

(1) Nous ferons sur les cas la même remarque que nous avons faite sur les degrés de qualification et sur quelques autres distinctions lexicologiques. Si les cas n'existent pas en français pour la forme, ils n'en existent pas moins pour le sens, et l'on ne peut disconvenir que c'est pour l'étude des langues étrangères, qui en ont presque toutes, une grande difficulté lorsqu'on n'est pas habitué de bonne heure à faire cette distinction. C'est pour ne pas déroger à l'usage reçu que nous n'en avons pas parlé au chapitre des substantifs; mais nous croyons très-utile d'en faire l'objet d'un chapitre spécial et supplémentaire à la lexicologie; les élèves qui l'auront bien compris en retireront, sans aucun doute, un immense avantage dans l'étude des autres langues.

verbe, entre le verbe et son régime, entre une préposition et un nom.

573. — Les différents rapports qu'on aurait pu indiquer par ces variations sont infinis, il en résulte que le nombre des cas n'est pas le même dans toutes les langues; la langue latine en a six qui sont : le nominatif, le génitif, le datif, l'accusatif, le vocatif et l'ablatif.

574. — Le nominatif exprime le sujet de la phrase, comme dans LE CHIEN aboie, MON LIVRE est perdu, DIEU est grand. Il est marqué en français par les articles simples ou les adjectifs déterminatifs, et quelquefois par le substantif seul.

Nominatif vient du latin *nominare* nommer.

575. — Le génitif exprime un rapport de possession, comme dans le livre DE L'ENFANT. c'est-à-dire le livre qui appartient à l'enfant; de l'enfant est au génitif. Il est marqué en français par la préposition de, qui, dans ce cas, est toujours placée entre deux substantifs.

Génitif signifie qui engendre, qui produit, parce qu'en latin c'est dans le génitif qu'on trouve la désinence caractéristique des déclinaisons.

576. — Le datif exprime un rapport de tendance ou de direction vers quelque chose, comme dans Donner un livre A L'ENFANT; à l'enfant est au datif. Il est marqué en français par la préposition à.

Datif vient du latin *dare* donner, parce qu'il sert surtout à marquer le rapport d'attribution.

577. — L'accusatif désigne la personne ou la chose qui reçoit directement l'action exprimée par le verbe, comme dans Il donne UN LIVRE; un livre est à l'accusatif. Il est marqué en français comme le nominatif.

Accusatif vient du latin *accusare* accuser, parce que c'est lui qui déclare, qui accuse l'objet de l'action.

578. — Le vocatif exprime l'apostrophe et l'interpellation, comme dans o ! MON FILS que tu es étourdi ! SEIGNEUR ! exaucez-nous; les mots mon fils et seigneur sont au vocatif. Il est marqué en français par l'interjection o ! et quelquefois par le substantif seul.

Vocatif vient du latin *vocare* appeler, parce qu'il sert à appeler et à apostropher.

579. — L'ablatif exprime un rapport de sortie et d'éloignement, comme dans Je viens DE LA VILLE; de la ville est à l'ablatif. Il est marqué en français comme le génitif, par la préposition de; mais dans ce cas elle est entre un verbe et un substantif.

Ablatif vient du latin *ablatum* ôté, parce qu'il exprime un rapport de séparation, de désunion.

580. — On distingue qu'un mot est au nominatif ou à l'accusatif, en ce que, au nominatif, il répond à la question qui est-ce qui ? et à l'accusatif il répond à la question qui ? ou quoi ?

581. — On distingue qu'un mot est au génitif ou à l'ablatif en ce que, au génitif, il marque un rapport de possession, et à l'ablatif un rapport d'éloignement.

582. — En français on ne fait point ordinairement la distinction des cas, parce que les substantifs ne changent pas de terminaison selon les cas. Cette distinction est nécessaire dans les langues où les cas sont marqués par des formes particulières.

583. — Les cas sont remplacés en français par les désignations de sujet pour le nominatif, de régime ou complément direct pour l'accusatif et de régime ou complément indirect pour le génitif, le datif et l'ablatif. D'où il suit que, lorsqu'on traduit du français dans une langue étrangère, on met au nominatif les mots qui sont sujets, à l'accusatif ceux qui sont régimes directs, au génitif, au datif ou à l'ablatif ceux qui sont régimes indirects, selon qu'ils expriment un rapport de possession, de tendance ou d'éloignement; à moins que d'autres cas ne soient exigés par le génie de la langue.

584. — La dénomination de régime convient mieux aux langues qui ont des cas, et celle de complément aux langues qui n'en ont pas. Le mot régime emporte toujours avec lui l'idée d'un changement dans la forme des mots, ce qui n'a pas lieu dans le complément. C'est pour cette raison qu'on dit en latin que tel verbe ou telle préposition régit tel ou tel cas, c'est-à-dire veut son régime à un cas déterminé.

585. — Les langues qui ont des cas ont un avantage précieux sur celles qui en sont privées. On y distingue le sujet et le régime par un caractère sensible; au lieu que dans les langues qui n'ont pas de cas, ils ne sont indiqués que par le sens de la phrase et par la place qu'ils occupent.

586. — Décliner, c'est dire un nom à tous les cas. On appelle déclinaisons les différents modèles d'après lesquels les substantifs peuvent se décliner. Si l'on admettait des déclinaisons en français il n'y en aurait qu'une seule.

DÉCLINAISON DU MOT SEIGNEUR, EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

	Singulier.	Pluriel.
Nom.	Domin us, le Seigneur.	Domin i, les Seigneurs.
Gén.	Domin i, du Seigneur.	Domin orum, des Seigneurs.
Dat.	Domin o, au Seigneur.	Domin is, aux Seigneurs.
Acc.	Domin um, le Seigneur.	Domin os, les Seigneurs.
Voc.	Domin e, ô Seigneur.	Domin i, ô Seigneurs.
Abl.	Domin o, du Seigneur.	Domin is, des Seigneurs.

587. Les pronoms tenant la place des substantifs peuvent aussi avoir des cas.

DÉCLINAISON DES PRONOMS PERSONNELS JE, TU, IL, ELLE.

<i>Singulier.</i>				
Nom.	je,	tu,	il,	elle.
Gén.	de moi,	de toi,	de lui,	d'elle.
Dat.	me, à moi,	te, à toi,	lui, à lui,	lui, à elle,
Acc.	me ou moi,	te ou toi,	le,	la.
Abl.	de moi,	de toi,	de lui,	d'elle.
<i>Pluriel.</i>				
Nom.	nous,	vous,	ils,	elles.
Gén.	de nous,	de vous,	d'eux,	d'elles.
Dat.	à nous,	à vous,	leur, à eux,	leur, à elles.
Acc.	nous,	vous,	les,	les.
Abl.	de nous,	de vous,	d'eux,	d'elles.

OMISSIONS

AU VOCABULAIRE DES VERBES IRRÉGULIERS ET DES VERBES A DIFFICULTÉS.

Nota. Les observations suivantes ayant été omises dans le chapitre des verbes, nous les rétablissons à la fin de cette première partie.

588. — ARGUER OU ARGÜER, *argüant, argüé, j'argüé, j'argüai.*
Le verbe *argüer* prend le tréma sur l'*ü* quand cette lettre n'est pas suivie d'un *e* muet ou d'un *i*; quand il en est suivi c'est l'*e* ou l'*i* qui est surmonté du tréma. — *J'argüé, nous argüions, j'argüais.*
L'académie ne met de tréma dans aucun cas.

589. — AVOUER, *avouant, avoué, j'avoué, j'avouai.*

Imparfait. Nous avouions, vous avouiez. — *Subjonctif présent.* Que nous avouions, que vous avouiez.

Dans les verbes en *ouer* et *uer*, et dans les verbes en *ure* de la quatrième conjugaison, on met un tréma sur l'*i* de la finale des

deux premières personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif pour le détacher du radical.

Conjugez de même : jouer, louer, nouer, dénouer, saluer, tuer, etc.

Remarque. Les verbes en *guer* et en *quer*, comme *distinguer, manquer, remarquer* ne prennent pas le tréma, parce que *guer* et *quer* ne forment qu'une syllabe. On écrit *nous distinguions, nous remarquions.*

590. — EXCLURE, *excluant, exclu, j'exclus, j'exclus.*

Imparfait. Nous excluions, vous excluiez. — *Subjonctif présent.* Que nous excluions, que vous excluiez. (Voyez *avouer*, 589).

Conjugez de même : *conclure, reclure.*

Remarque. Tous les grammairiens n'admettent pas cette addition du tréma.

DEUXIÈME PARTIE.

LEXICOGRAPHIE OU ORTHOGRAPHE (1).

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ORTHOGRAPHE EN GÉNÉRAL.

§ I. — Différentes sortes d'orthographe.

591. — L'orthographe est la manière d'écrire correctement les mots. (Pour l'étymologie du mot *orthographe*, voyez n° 83).

592. — On distingue quatre sortes d'orthographe :

1° L'orthographe naturelle, ou régulière ;

(1) Pour établir plus d'uniformité dans la distribution des matières, nous avons réuni, dans cette seconde partie, tous les principes relatifs soit à l'orthographe des mots considérés isolément, soit à l'orthographe d'accord, réservant pour la syntaxe les règles de construction proprement dites et celles de l'emploi des mots. Nous aurions pu appeler cette seconde partie *syntaxe d'orthographe*, et la troisième *syntaxe de construction*, si nous n'avions craint de trop nous écarter des dénominations reçues.